

PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet pédagogique et plan d'accompagnement des étudiants

1 Préambule

L'école Reine Astrid est un établissement d'enseignement pour adultes. Inaugurée en 1933 sous le nom de Sa Majesté la Reine, l'école dispense depuis son ouverture des formations dans le secteur de l'habillement. Actif en journée et en soirée, l'établissement s'est développé pour devenir très vite une école réputée dans le domaine.

Chaque année, notre équipe enseignante et administrative (neuf personnes) accueille environ trois cent étudiant(e)s pour des cours de pratique professionnelle de niveau secondaire, dans les secteurs de l'habillement, de l'ameublement et de la bonneterie.

2 L'institut

Dénomination	Ecole Reine Astrid
Coordonnées	chaussée Churchill, 10 4420 Saint-Nicolas
Téléphone	04/247.16.35
Matricule	6 219 003
N° fase	002102
N° entreprise	0409.304.267
Directeur	Jean Huberty

3 Le pouvoir organisateur

Dénomination	Cours professionnels libres de promotion sociale – école Reine Astrid
Siège social	chaussée Churchill, 10 4420 Saint-Nicolas
Président	Nicolas Rensonnet

PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet pédagogique et plan d'accompagnement des étudiants

4 Projet pédagogique

4.1 Missions de l'école Reine Astrid

4.1.1 Les missions de l'école Reine Astrid correspondent aux deux finalités de l'Enseignement de Promotion Sociale reprises à l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 :

- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels ;
- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

4.1.2 Nous oeuvrons à fournir aux adultes un enseignement de qualité, en vue de permettre l'acquisition de compétences dans les activités et les métiers des secteurs de l'habillement, de l'ameublement et de la bonneterie.

4.1.3 Soucieux de notre ancrage local, les formations proposées dans notre établissement, tant en journée qu'en soirée, s'adressent essentiellement (mais pas exclusivement) à un public de proximité.

4.2 Valeurs de l'école Reine Astrid

En vue de mener à bien ces missions, en référence aux « Missions de l'école chrétienne » reprises dans le document du Conseil Général de l'enseignement catholique (janvier 2007), l'école s'inspire « des valeurs évangéliques qui sont aussi le bien commun de l'humanité, notamment : le respect de l'autre, la confiance dans les possibilités de chacun, le sens du pardon, le don de soi, la solidarité responsable, l'intériorité, la créativité ».

C'est par rapport à ces valeurs que nos tâches quotidiennes s'attachent à

- assurer l'accueil des personnes qui manifestent leur intérêt pour nos formations ;
- développer la solidarité entre les étudiant(e)s ;
- favoriser l'épanouissement de chaque individu au travers de son cursus de formation ;
- encourager le respect de chaque personne au sein de chaque classe.

PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet pédagogique et plan d'accompagnement des étudiants

4.3 Objectifs globaux de l'école Reine Astrid

Les finalités de notre école, reprises non exhaustivement ci-dessous, contribuent à l'accomplissement de nos missions.

- 4.3.1 L'école, à travers son activité humaine et scolaire, aide nos étudiant(e)s à concrétiser un projet d'(e) (ré)insertion professionnelle dans un métier ou dans une activité des secteurs de l'habillement, de l'ameublement et de la bonneterie. L'école s'inscrit ainsi pleinement dans la philosophie de l'apprentissage tout au long de la vie ou « Lifelong learning ».
- 4.3.2 Pour assurer au mieux ce premier objectif, nous voulons maintenir une offre de formation dans les trois secteurs cités auparavant, en adéquation avec une demande qui émane d'un public très hétérogène et aux aspirations très diversifiées (recherche d'emploi, recherche d'émancipation personnelle, ...).
- 4.3.3 En assurant un renouvellement fréquent des exercices proposés dans leurs cours, notre personnel enseignant vise à actualiser l'apprentissage des nouvelles techniques des métiers. Cette démarche de « veille technologique » contribue également à tenir compte de l'évolution de la mode vestimentaire.
- 4.3.4 En inscrivant l'école dans une démarche de modernisation des outils pédagogiques, la direction et le personnel enseignant contribuent à la diffusion de l'utilisation de nouveaux outils pédagogiques tels que ceux du domaine des TICE (notamment via le projet « école numérique 2017 »).
- 4.3.5 En développant l'utilisation du logiciel Prosoc, l'équipe administrative de l'école améliore la qualité du travail de gestion à court et à long terme de l'école. Les étudiant(e)s y trouvent une source fiable d'informations et de renseignements sur leur parcours dans notre établissement.
- 4.3.6 Il serait également intéressant de pérenniser une partie de l'activité de l'école en partant à la recherche d'autres formes d'activités scolaires, au travers notamment du développement de partenariats extérieurs (organismes professionnels, hautes écoles du secteur mode, OISP en vue de dispenser des formations de couture, ...).

PROJET D'ETABLISSEMENT

Projet pédagogique et plan d'accompagnement des étudiants

5 Plan d'accompagnement des étudiants

5.1 Préliminaire

Compte tenu de la configuration de notre école :

- Taille familiale de l'établissement : 300 étudiants, 9 membres du personnel ;
- Caractéristiques de notre public étudiant : quasi exclusivement féminin, part importante de personnes retraitées dans les cours dispensés en journée ;
- Nature des formations dispensées : cours de pratique professionnelle du niveau secondaire,

les tâches relatives à l'accompagnement des étudiant(e)s sont prises en charge par chaque enseignant(e) et par le secrétariat. La coordination éventuelle de ces tâches est assurée par le directeur.

5.2 Sur le plan administratif

En cas de difficultés rencontrées dans une démarche administrative, pouvant surgir dès l'inscription, l'étudiant(e) sera pris(e) en charge prioritairement par notre secrétaire-économiste, présent au secrétariat tous les jours d'ouverture de l'école. En son absence, ou en cas de besoin, c'est le directeur qui s'occupe de la personne.

5.3 Sur le plan pédagogique

En cas de difficulté rencontrée dans l'apprentissage des cours et matières dispensés, l'enseignant(e) est la personne de référence pour l'étudiant(e).

En cas d'absence prolongée prévisible d'un(e) étudiant(e), l'enseignant(e) évalue les possibilités de remédiation possibles, compte tenu de la nature des cours dispensés. En effet, il n'est pas toujours possible pour tout(e) étudiant(e) de réaliser à domicile les exercices demandés qui nécessitent un accompagnement de proximité et la possession d'une machine à coudre (ou d'un ordinateur avec le logiciel installé pour les cours de PAO). Cependant, si les conditions sont réunies, l'enseignant(e) suscitera l'entraide via les collègues de classe pour le transfert des exercices et leur correction éventuelle.

En cas d'absence à plus de 2 cours, et sans aucune nouvelle de l'étudiant(e), l'enseignant(e) prend contact par téléphone avec la personne. Comme décrit ci-avant, en fonction de la réponse reçue, l'enseignant(e) prendra les mêmes dispositions.

Dans certains cas, si l'absence ne dépasse pas 6 séances consécutives en journée, il est demandé à l'étudiant(e) de récupérer les exercices manqués en assistant par exemple à l'un ou l'autre cours dispensé en soirée par l'enseignant(e).

Au-delà de ces dispositions, en fonction de la nature des difficultés rencontrées, l'enseignant(e) demande à la direction

- l'organisation d'un Conseil des études spécifique ;
- la tenue d'une réunion formelle avec l'étudiant(e) concerné(e).